

BROCANTE VIDE-GRENIER

Dimanche 26 aout 2018 - Chasseneuil du Poitou

INSCRIPTIONS PARTICULIERS

Bulletin d'inscription à retourner avant le Samedi 16 juin 2018 à

Comité des Fêtes - Inscription Brocante

MAIRIE

Rue du 11 novembre

86 360 CHASSENEUIL DU POITOU

• NOM / PRENOM DE L'EXPOSANT :

• POUR LES ENFANTS : NOM / PRENOM DU REPRESENTANT LEGAL :

• **PIECE OBLIGATOIRE :**

- Adultes : Photocopie recto-verso carte d'identité/permis de conduire/passeport

- Enfants : Photocopie recto-verso de la carte d'identité/permis de conduire/passeport du représentant légal

• **EMPLACEMENT** (cocher la case) : Règlement par chèque uniquement à l'ordre du Comité des Fêtes - Brocante

Adultes : Mètres x 3,50€ = € (de 2 minimum à 5 mètres maximum)

Enfants (jusqu'à 16 ans inclus) : 2 Mètres = 4 €

• **ADRESSE POSTALE COMPLETE :**

• **N° TELEPHONE PORTABLE / FIXE :**

• **ADRESSE MAIL SOUHAITABLE :**

• **DECLARE SUR L'HONNEUR :**

DEMANDES PARTICULIERES

Toute demande ne sera honorée par l'organisateur que dans la mesure du possible

- Ne pas être commerçant

- Vendre uniquement des objets personnels et usagés (Art. L310-2 du Code de Commerce)

- Qu'avec cette brocante, je ne dépasse pas 2 brocantes annuelles (Art. R321-9 du Code Pénal)

La partie soussignée déclare avoir pris connaissance du Règlement d'inscription et d'exposition ci-joint s'obligeant à le respecter scrupuleusement et sans réserve, sous peine d'exclusion.

A : Le : 2018

Signature

REGLEMENT D'INSCRIPTION ET D'EXPOSITION

- **PUBLIC CONCERNE** : Exposition ouverte aux enfants, adultes amateurs et professionnels. Les commerçants ambulants de foires, marchés et salons ne sont pas autorisés à y participer.
 - **HORAIRES** :
 - **Accueil des exposants de 5h30 à 8h00**
 - Numéros d'emplacement des exposants communiqués **le jour de la Brocante Vide-grenier**
 - Plaques de numérotation des emplacements clouées au sol et visibles jusqu'à leur ramassage par les organisateurs à partir de 9h00.
 - **Fin de l'exposition à partir de 18h00**
 - **EMPLACEMENTS, TARIFS ET DIMENSIONS** :
 - **Zone d'exposition « Enfants » (jusqu'à 16 ans inclus) : 4 € l'emplacement**
 - Dimension : 2 mètres linéaires sur 2 mètres de profondeur
 - Tout enfant souhaitant exposer en dehors de cette zone s'acquittera du tarif adulte (3,50 € ML)
 - **Emplacements « Adultes » : 3,50 € le mètre linéaire**
 - Amateurs : De 2 à 5 mètres linéaires maximum (profondeur 2,50 mètres)
 - Professionnels : De 2 à 12 mètres linéaires maximum (profondeur 5 mètres)
 - Les véhicules sont interdits sur les emplacements, **sauf pour les professionnels**
 - **INSCRIPTIONS** :
 - **Nombre de places limité** : inscriptions closes quand l'espace d'exposition sera complet
 - **Pièces obligatoires à joindre au bulletin d'inscription** :
 - Règlement **par chèque uniquement** (à l'ordre du Comité des Fêtes - Brocante)
 - Enfants : Photocopie recto-verso carte d'identité/permis de conduire/passeport **du Représentant légal**
 - Adultes : Photocopie recto-verso carte d'identité OU permis de conduire OU passeport
 - Professionnels : Extrait Kbis de moins de 3 mois OU copie de la carte professionnelle valide
 - **Aucune inscription le jour de la Brocante Vide-grenier, ni par téléphone**
 - En cas d'annulation par l'exposant, l'emplacement sera remboursé **sur justificatif médical ou familial**
- « **Demande Particulière** » : A préciser dans l'encadré prévu à cet effet sur le bulletin d'inscription et honorée par l'organisateur **dans la mesure du possible**
- **POUR DES RAISONS DE SECURITE** :
 - Barbecues interdits dans l'enceinte du parc
 - Interdiction de clouer des supports d'exposition dans les arbres
 - Obligation pour les exposants de s'installer **derrière** les marquages de délimitation des emplacements au sol
 - **RESPONSABILITE DES EXPOSANTS** :
 - Les exposants sont responsables de leur étalage. L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de litiges tels que pertes, vols, casses ou escroqueries
 - Les exposants mineurs restent sous la responsabilité de leurs parents
 - **Tout participant non respectueux du règlement d'inscription et d'exposition le jour de la manifestation s'expose à une exclusion.**